

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN VERSANT DE LA RISLE ET DE LA CHARENTONNE



*Rapport annuel d'activité
de la Commission Locale de l'Eau
2025*

Adopté par délibération lors de la séance plénière de la CLE le 23 juin 2026

**Commission Locale de l'Eau (CLE)
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
du bassin versant de la Risle et de la Charentonne**

Séance du 23 juin 2026

Délibération 2026_01 – Avis sur le rapport annuel d'activité de la CLE 2025

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Risle et de la Charentonne s'est réunie en séance plénière le 23 juin 2026 sous la présidence de madame Duteil.

Membres en exercice : 51

Membres ou représentants présents : 22

Pouvoirs : 3

Pour le collège des collectivités territoriales, groupements et établissements publics locaux

Etaient présents : Maxime ARCHERAY, Anne-Laure DELMONTE, Myriam DUTEIL, Christian GENET, Jean-Marie GOUSSIN, André VAN DEN DRIESSCHE

Etaient excusés : Francis COUREL, Philippe LECOEUR, Hervé MORIN

Pour le collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations

Etaient présents : Jean-Marc BONNOUVRIER, Daniel BUSSY, Denis CHEDEVILLE, Paul FERLIN, Laurent LESIMPLE, Eric MARTIN, Germain SANSON

Etait représenté : François BERTIN

Etaient excusés : Samuel BONVALET, Marie-Claude LE MOAL, Michel PINAULDT, Marc ROZE

Pour le collège État et ses établissements publics

Etaient présents : Dominique ETIENNE, Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, Joris FRESARD, Fanny OLIVIER, Adrien PICCO

Etaient représentés : Olivier CHARDAIRE, Melissa MACE

Etait excusé : Pascal GROSSIER

Conformément à l'article R. 212 34 du Code de l'Environnement, la CLE du SAGE Risle Charentonne a établi un rapport annuel pour l'année 2025, sur ses travaux et orientations, ses résultats et perspectives.

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU :

VU la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles R.212-29 à R212-34 relatifs à la commission locale de l'eau,

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2022-2027,

VU l'arrêté préfectoral n° BB/02/64 du 22 juillet 2002 définissant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Risle,

VU l'arrêté DDTM/SEBF/2021-125 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle-Charentonne,

Après avoir entendu l'exposé précédent, en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés,

[ADOpte] le rapport annuel d'activité de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de la Risle et de la Charentonne.

Résultat du vote

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
19	3	22	1	22	2	19

Fait et délibéré le 23 juin 2026,

La Présidente
de la Commission Locale de l'Eau,



Myriam DUTEIL

TABLE DES MATIERES

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte.....	5
1.1. Territoire.....	5
1.2. Etat des masses d'eau	6
1.2.1. Les masses d'eau superficielles.....	6
1.2.2. Les masses d'eau souterraine	10
1.3. Dates essentielles	13
1.4. Principaux enjeux	13
1.5. Commission Locale de l'Eau (CLE)	14
1.6. Organisation de l'animation	14
2. Activités de la CLE et de son Bureau	15
2.1. Réunions	15
2.2. Délibérations et avis sur les dossiers lois sur l'eau	19
2.3. Dossiers pour information.....	19
3. Autres actions de la cellule animation	21
3.1. Participation aux réunions stratégiques et d'information	21
3.2. Pilotage du Contrat de Territoire (CT).....	21
3.3. Gestion d'une convention de partenariat	21
4. Actions mises en œuvre sur le territoire du SAGE	22
5. Actions d'information, de communication	23
6. Budget et financement.....	23
6.1. Contexte	23
6.1.1. Les dépenses	23
6.1.2. Les recettes	23
6.2. Données financières	24
6.2.1. Les subventions de l'agence de l'eau	24
6.2.2. La convention de partenariat EPCI.....	24
6.3. Bilan financier	25
7. Bilan 2025 et perspectives 2026	25
7.1. Bilan d'activité	25
7.2. Analyse et perspectives	25
Acronymes et Glossaire.....	27

1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1. TERRITOIRE

La Risle prend sa source dans les collines du Perche Ornaïs à 275 m d'altitude et se jette dans l'estuaire de la Seine dans le département de l'Eure à une altitude de 4m. Elle parcourt un linéaire de 159 km dont 119 km se situent dans l'Eure. Elle s'écoule sur une pente moyenne inférieure 2 ‰ selon un premier axe principal de direction Sud-Ouest / Nord-Est, puis un second Sud-Est / Nord-Ouest.

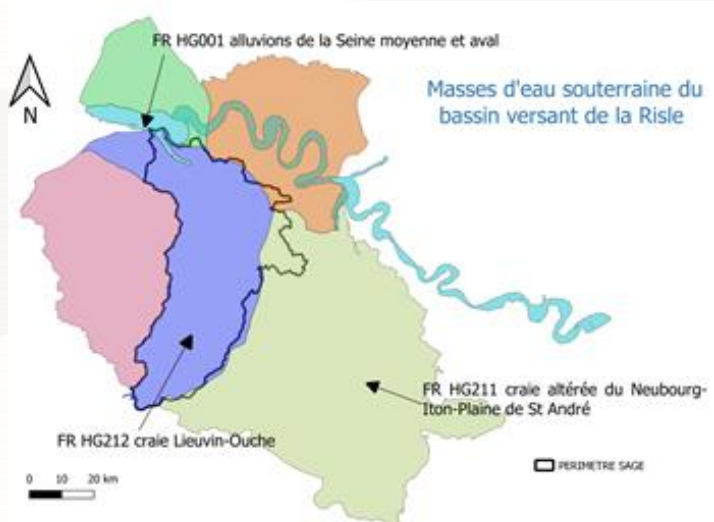
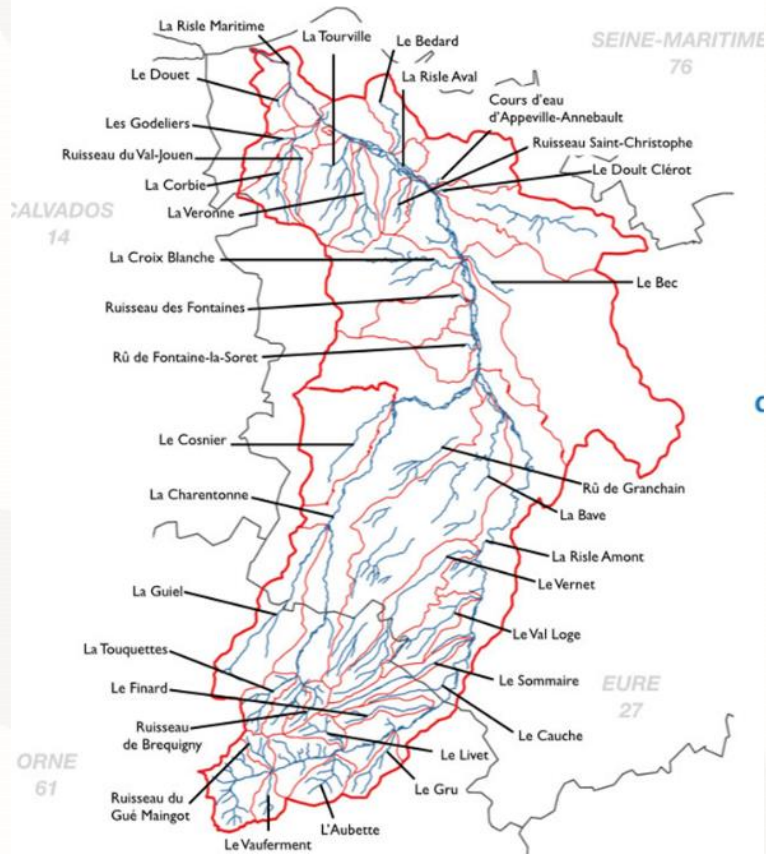
Le principal affluent de la Risle est la Charentonne avec un linéaire de plus de 100 km de long. Au total, la Risle possède 35 affluents de taille et de longueur variées qui en font l'un des chevelus hydrographiques les plus importants du département de l'Eure avec un linéaire cumulé de plus de 300 km de cours d'eau.

La Risle et ses affluents drainent un bassin versant de 2 315 km², situé à 80% dans l'Eure et 20% dans l'Orne.

Le bassin versant est caractérisé par une agriculture céréalière intensive à l'est et d'élevage à l'ouest.

Les masses d'eau suivies dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau pour sur le bassin versant :

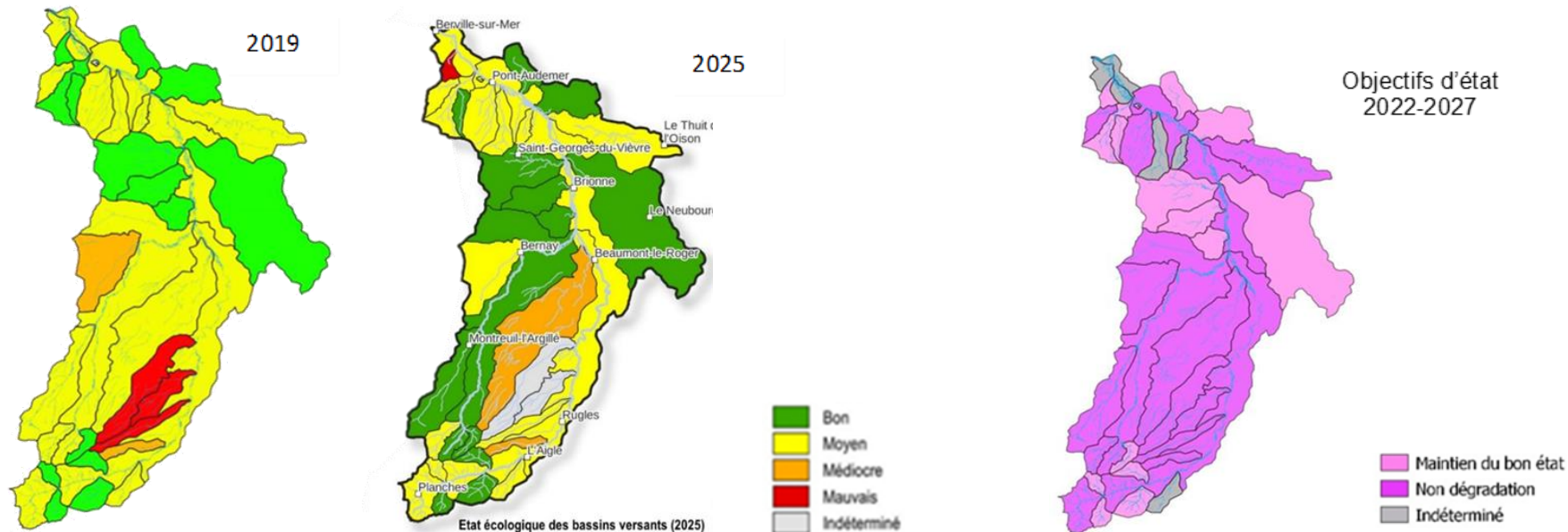
- ▶ 33 masses d'eau de surface dont 31 rivières, 1 plan d'eau et 1 masse d'eau transitoire ;
- ▶ 4 masses d'eau souterraine principales.



1.2. ETAT DES MASSES D'EAU

1.2.1. Les masses d'eau superficielles

Etat écologique



Selon le bilan 2025, sur les 31 masses d'eau cours d'eau, 13 sont en bon état écologique, 16 ne sont pas en bon état, dont 1 en état mauvais (le Douet) et 2 en état médiocre (ruisseau le Finard et la Bave).

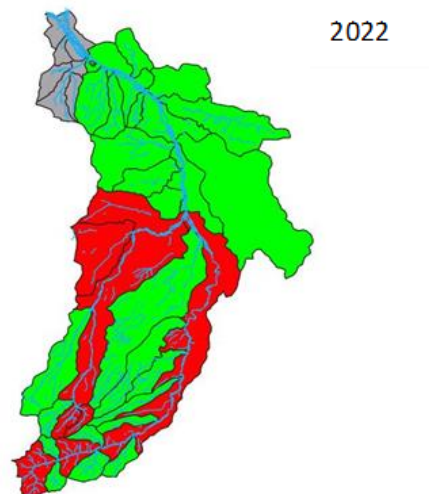
Moins de 50% des cours d'eau sont en bon état écologique, les 50% restant faisant l'objet d'une dérogation pour l'atteinte du bon état écologique.

Depuis l'état des lieux 2019 sont observées :

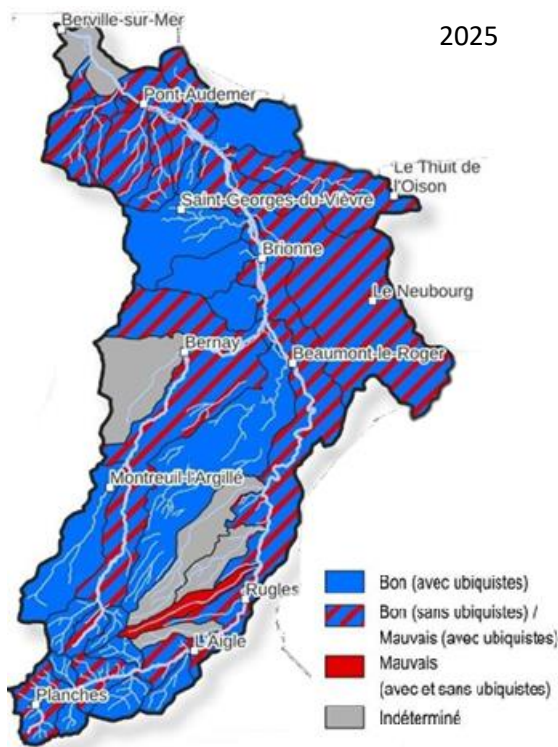
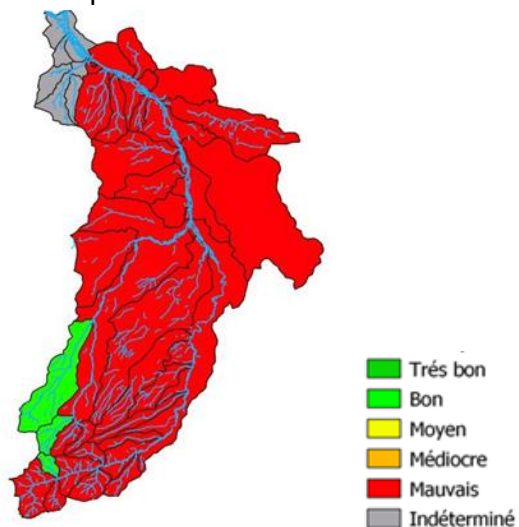
- ▶ Une amélioration de l'état écologique sur le Sommaire, le Cosnier et la Guiel et sur la Charentonne elle-même ;
- ▶ Une dégradation sur des affluents de la Risle : le Gué Maingot (affluent situé sur la partie amont), la Bave, la Corbie et le Douet (affluents en partie aval du territoire).

14% des objectifs d'état déterminés dans le SDAGE 2022-2027 n'ont pas été atteints, mais 14% sont dépassés avec une amélioration de l'état des masses d'eau.

Sans ubiquistes



Avec ubiquistes

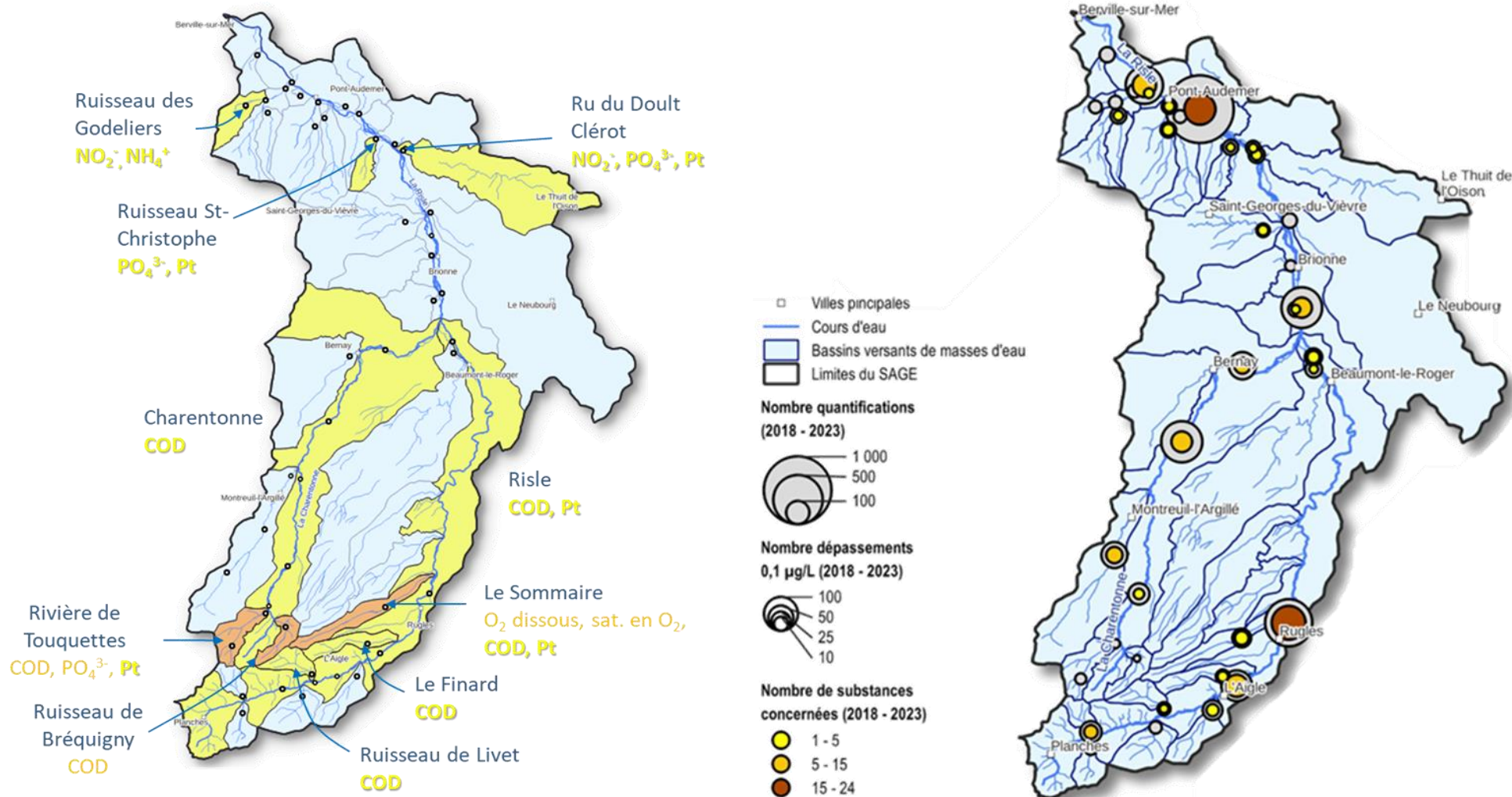


L'état chimique sans ubiquiste est bon pour 26 des masses d'eau superficielles sur 31 (soit 84%) et pour 13 sur 31 (soit 42%) d'entre elles avec ubiquistes.

Le SDAGE 2022-2027 accorde donc des dérogations avec un report des objectifs de bon état chimique avec ubiquistes à 2033 pour 6 d'entre elles.

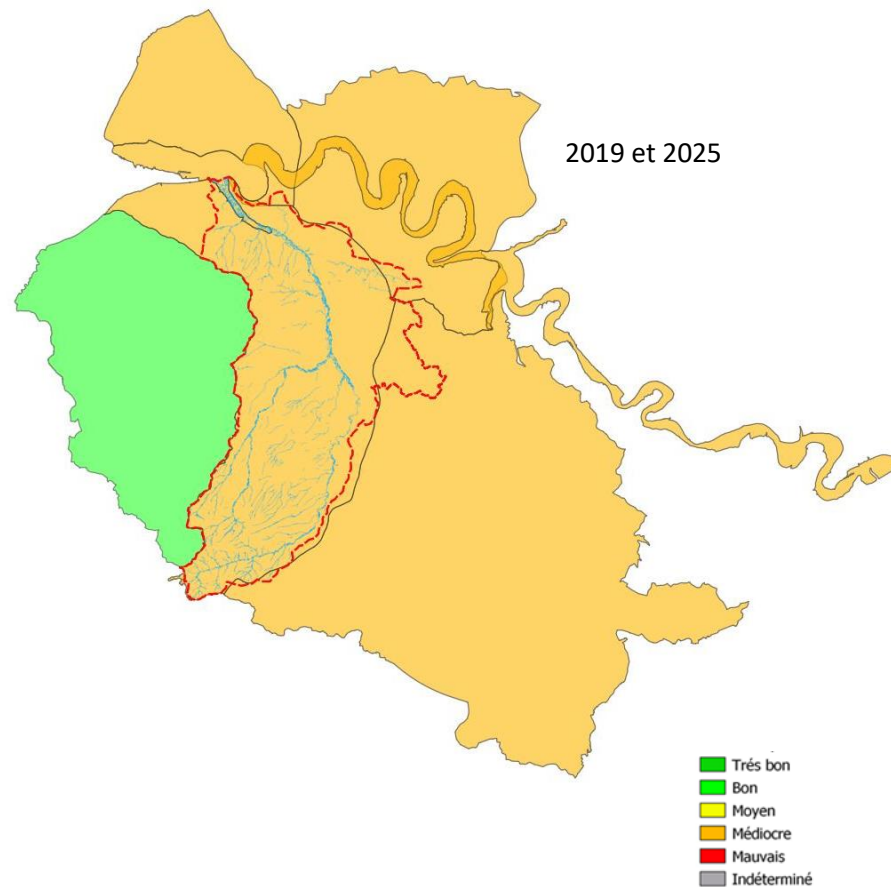
Code_europeen_me	Nom masse d'eau	Etat écologique 2022		Etat écologique 2025	Etat biologique 2025	Etat physico chimique 2025	Polluants spécifiques 2025	Etat chimique avec ubiquiste 2022		Etat chimique (EC) eau et biote 2025		RNAOE total 2033
		Objectif d'état	Echéance d'atteinte					Objectif d'état	Echéance d'atteinte	Avec ubiquistes	Sans ubiquistes	
FRHR266	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (exclu)	Moins strict	2021	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon état	2033	Mauvais	Bon	Oui
FRHR266-H6008000	Ruisseau du Vauferment	Bon état	2021	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR266-H6009000	Ruisseau du Gué Maingot	Bon état	2021	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR266-H6017000	Rivière l'Aubette	Bon état	2021	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR266-H6019000	Ruisseau de Livet	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR266-H6024000	Ruisseau du Gru	Moins strict	2027	Moyen	Moyen	Bon	Moyen	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR266-H6029000	Ruisseau le Finard	Moins strict	2027	Médiocre	Médiocre	Moyen		Bon état	2033			Oui
FRHR266-H6040600	Ruisseau le Sommaire	Moins strict	2027	Moyen		Médiocre	Bon	Bon état	2021	Mauvais	Mauvais	Oui
FRHR266-H6052000	Val Loge, le (ruisseau)	Moins strict	2027					Bon état	2033			Oui
FRHR266-H6056000	Vernet, le (ruisseau)	Moins strict	2027					Bon état	2033			Oui
FRHR266-H6061000	Rivière La Bave	Moins strict	2027	Médiocre	Médiocre	Bon	Moyen	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR267	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (exclu)	Moins strict	2027	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2033	Mauvais	Bon	Oui
FRHR267-H6103000	Ruisseau de Brequigny	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Oui
FRHR267-H6104000	Rivière de Touquettes	Moins strict	2027	Moyen	Bon	Médiocre	Bon	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Oui
FRHR267-H6110600	Rivière La Guiel	Moins strict	2027	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Oui
FRHR267-H6125000	Rivière le Cosnier	Moins strict	2027	Moyen	Moyen			Bon état	Depuis 2015			Oui
FRHR268	La Risle des confluent de la Charentonne à la Seine (exclu)	Moins strict	2027	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon état	2033	Mauvais	Bon	Oui
FRHR268-H6200650	Ru de Fontaine-La-Soret ou ru Marneux	Bon potentiel	Depuis 2015	Bon	Très bon	Bon	Bon	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR268-H6200700	Ruisseau des Fontaines	Bon état	2021	Bon	Très bon	Bon	Bon			Bon		
FRHR268-H6229000	Ruisseau du Bec	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui
FRHR268-H6230800	Ru du Doult Clérot	Moins strict	2027	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui
FRHR268-H6234050	Le Doult de Billou ou ru d'Apperville-Annebault	Bon état	2021	Bon	Très bon	Bon	Bon	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR268-H6234100	Bedard, La (ruisseau)	Bon état	2021	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui
FRHR268-H6236000	Ruisseau Saint-Christophe	Bon état	2027	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon état	2021	Bon	Bon	Oui
FRHR268-H6249000	Rivière la Veronne	Bon état	2027	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui
FRHR268-H6254000	Ruisseau la Tourville	Moins strict	2027	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui
FRHR269	Ruisseau de la Croix Blanche de sa source au confluent de la Risle (exclu)	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Oui
FRHR270	Ruisseau de la Corbie de sa source au confluent de la Risle (exclu)	Bon état	Depuis 2015	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui
FRHR270-H6265000	Val Jouen, du (ruisseau)	Bon état	Depuis 2015	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon état	Depuis 2015	Mauvais	Bon	Oui
FRHR270-H6266000	Ruisseau des Godeliers	Moins strict	2027	Moyen		Moyen	B	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui
FRHL18	Plan d'eau de Toutainville	Moins strict	2027	Moyen				Bon état	Depuis 2015	Mauvais	Bon	Oui
FRHT07	Risle Maritime											Oui
FRHR_T07-H6270650	Le Douet	Bon état	2021	Mauvais	Mauvais	Bon	Bon	Bon état	2021	Mauvais	Bon	Oui

Les principaux paramètres déclassants sont les macropolluants, les nitrates, les phosphates et les pesticides.



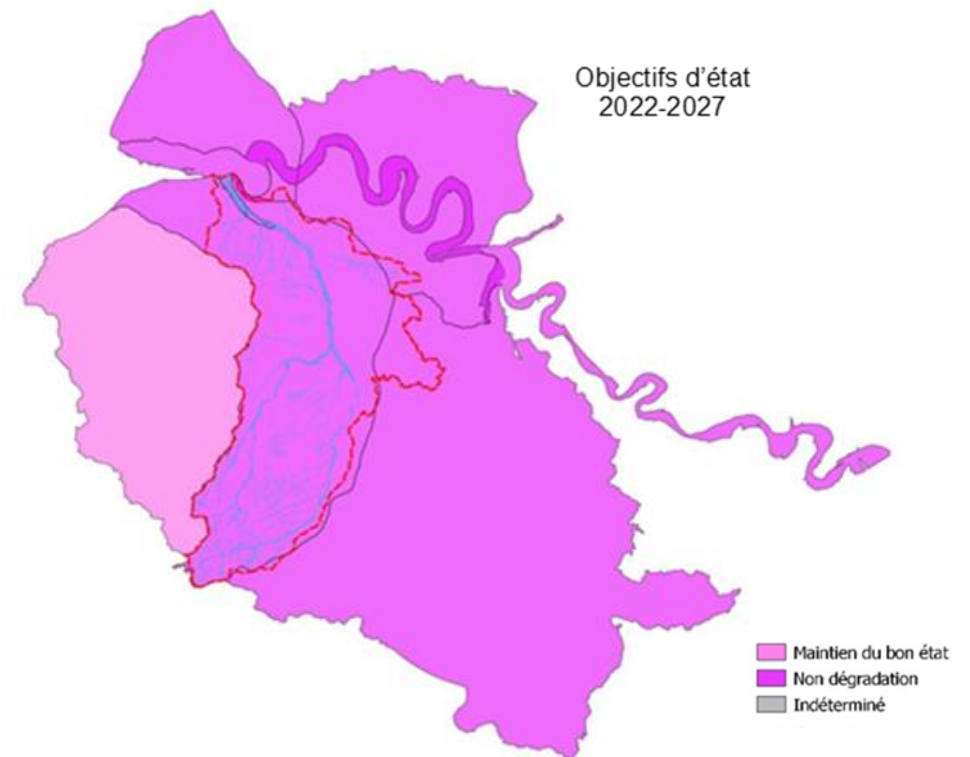
1.2.2. Les masses d'eau souterraine

Etat chimique



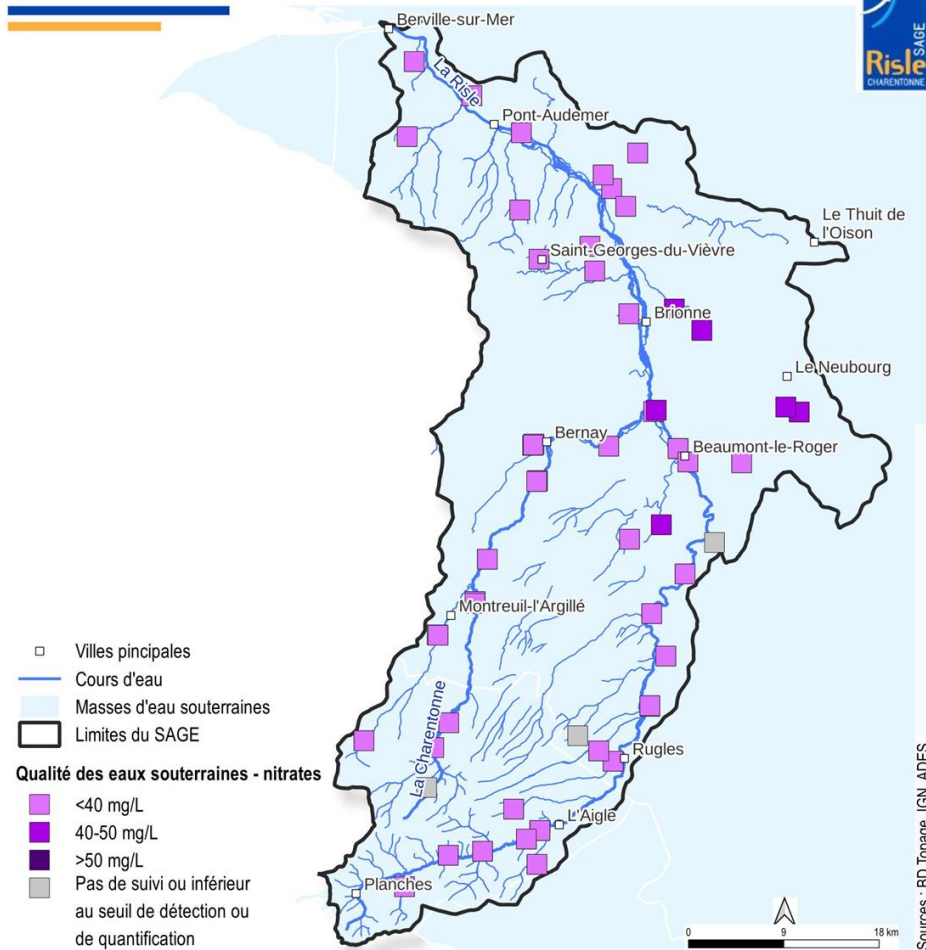
L'état chimique n'a pas évolué entre l'état des lieux 2019 et 2025. Il est médiocre sur l'ensemble des masses d'eau affleurantes du bassin versant et bon pour la masse d'eau de l'albien – néocomien captif.

Le SDAGE 2022-2027 fixe donc un objectif moins strict de bon état à échéance 2027 pour les nappes affleurantes. L'objectif de bon état de la nappe captive est quant à lui atteint depuis 2015.

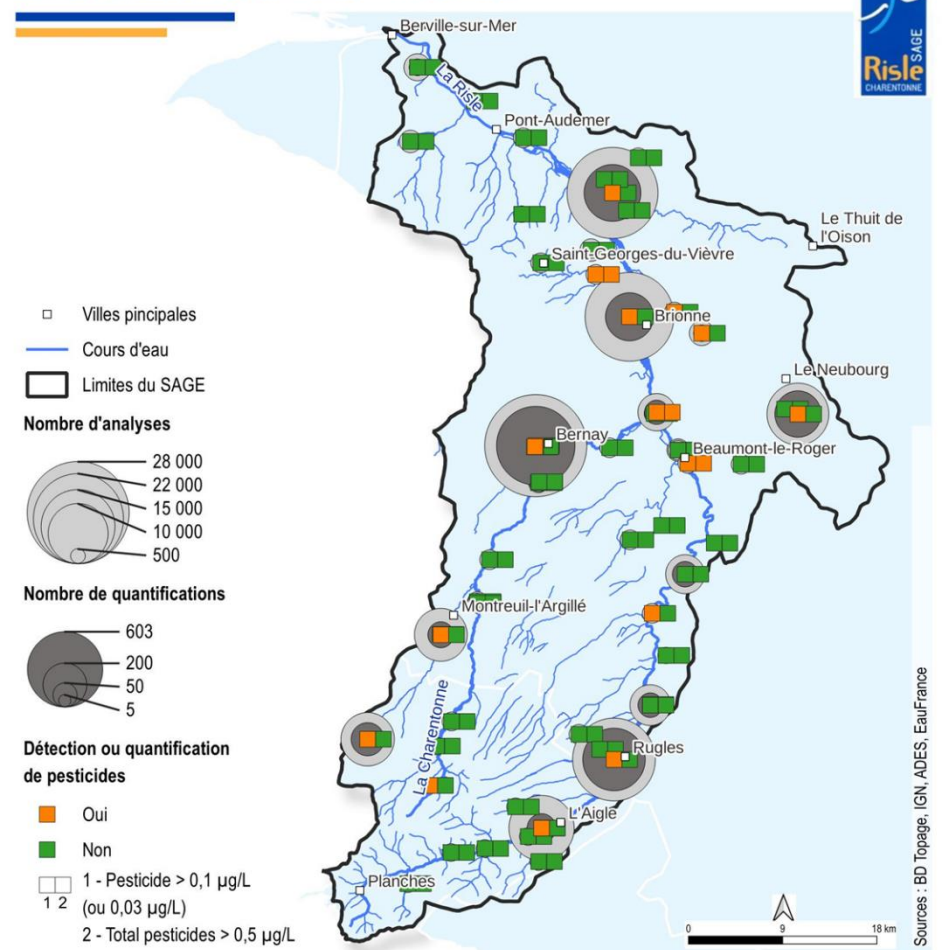


Parmi les paramètres affectant les masses d'eau souterraines, se distinguent les nitrates et les pesticides et autres micropolluants.

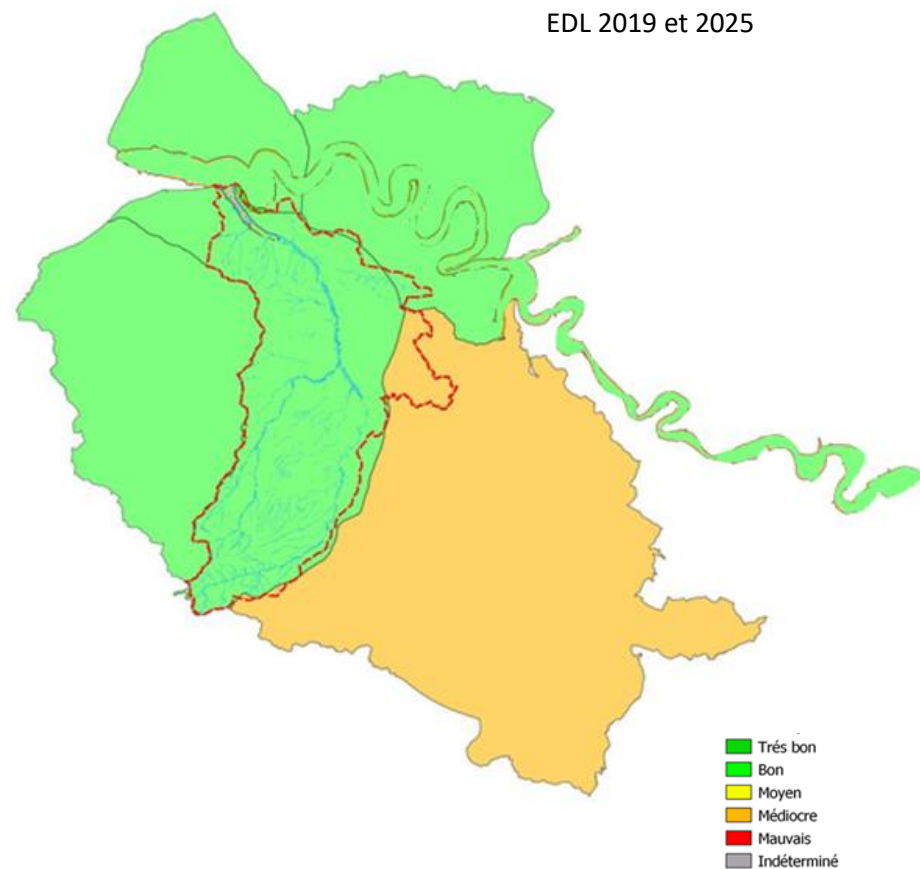
Qualité des eaux souterraines – Nitrates



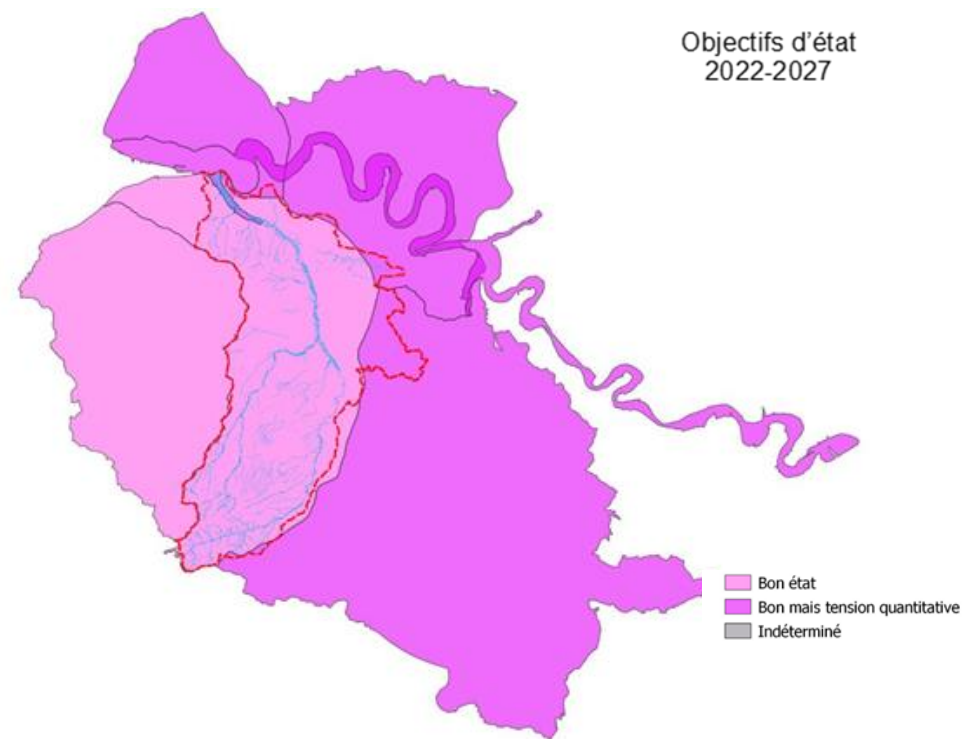
Qualité des eaux souterraines – Pesticides



Etat quantitatif



A l'exception de la nappe de la Craie altérée du Neubourg-Iton-plaine de Saint-André, en état quantitatif médiocre et avec un objectif de bon état fixé à 2027, les masses d'eau souterraines sont en bon état quantitatif. Les objectifs de bon état sont atteints depuis 2015.



1.3. DATES ESSENTIELLES

L'émergence du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant de la Risle et de la Charentonne fait suite aux crues de janvier 1995. Trois structures intercommunales ont alors sollicité la préfecture de l'Eure pour qu'elle lance une procédure de SAGE.

De 1999 à 2013, l'élaboration du SAGE porté par le département de l'Eure se traduit par la définition du périmètre d'élaboration du SAGE Risle Charentonne par arrêté préfectoral le 22 juillet 2002 et l'approbation du SAGE le 13 décembre 2013 le SAGE en Commission Locale de l'Eau et le 12 octobre 2016 par arrêté inter-préfectoral.

Le 16 octobre 2018 l'arrêté inter préfectoral d'approbation est annulé par le tribunal administratif de Rouen pour vice de procédure suite à un recours déposé par des associations.

Le 27 juin 2019 le portage du SAGE est confié à l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Le 27 mai 2021, la Commission Locale de l'Eau est renouvelée.

En concertation avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le SAGE n'ayant plus d'existence juridique, il est décidé de procéder à l'élaboration d'un nouveau SAGE. Après une 1^{ère} consultation infructueuse en 2022, la consultation lancée le 17 janvier 2025 a permis l'attribution du marché à un groupement conjoint d'opérateurs économiques pour les 3 lots suivants :

- ▶ Lot n° 1 : Elaboration du SAGE de l'état initial au choix de la stratégie
- ▶ Lot n° 2 : Rédaction des documents du SAGE et consultations sur le projet
- ▶ Lot n° 3 : Réalisation de l'évaluation environnementale

L'élaboration du SAGE a débuté le 12 mai 2025 par la réalisation de l'état initial.

1.4. PRINCIPAUX ENJEUX

Les enjeux suivants sont à l'origine du projet de SAGE :

- ▶ Lutte contre les inondations,
- ▶ Préservation de la ressource en eau souterraine.

Suite à l'étude d'élaboration, de nouveaux enjeux ont été identifiés :

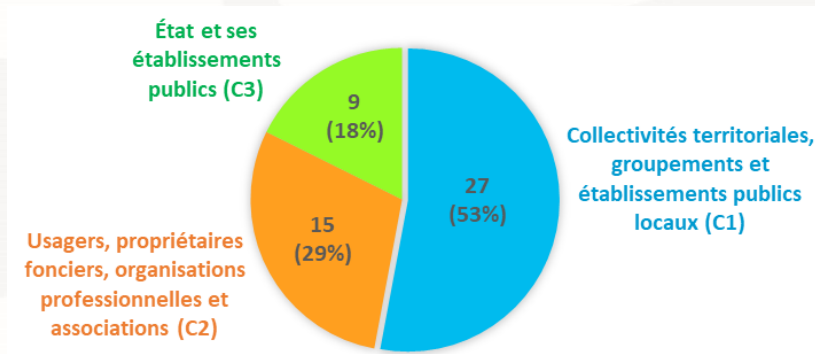
- ▶ Préservation, gestion des milieux aquatiques et humides
- ▶ Gestion du risque inondation
- ▶ Préservation, gestion, exploitation de la ressource en eau potable,
- ▶ Assainissement performant,
- ▶ Sensibilisation à la préservation de la ressource.

Le SDAGE 2022-2027 souligne plus particulièrement les enjeux de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole et industrielle ou en lien avec l'assainissement.

Les enjeux pourront être mis à jour après réalisation du diagnostic, faisant suite à la phase d'état initial.

1.5. COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

La Commission Locale de l'Eau a fait l'objet d'un renouvellement le 27 mai 2021 par arrêté préfectoral DDTM/SEBF/2021-125. Elle est composée de 51 membres répartis dans 3 collèges.



Lors de la CLE d'installation, le 22 septembre 2021, Myriam DUTEIL a été élue à la présidence, Francis COUREL, Christine LEBRETON et Jean-Louis MADELON ont été élus respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} vice-président.e.

1.6. ORGANISATION DE L'ANIMATION

L'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) a été désignée structure porteuse du SAGE et du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) du bassin versant Risle Charentonne en 2019, du fait de son implantation centrale et de son importance en superficie et population sur le bassin.

A ce titre elle assure la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE, l'animation et le secrétariat auprès de la CLE.

Ces missions sont assurées par 0,8 ETP d'un poste d'animateur au sein de la structure porteuse. En complément, le poste est dédié pour 0,2 ETP à l'animation du Contrat de territoire établi pour la période 2025-2030 sur le périmètre du SAGE.

Les principales missions d'animation du SAGE consistent à :

- ▶ Organiser les différentes instances (CLE, Bureau, commissions thématiques et groupe de travail, etc.) ;
- ▶ Assurer le secrétariat de la CLE (courriers, présentations, délibérations, comptes-rendus, rapports, bilans, etc.) ;
- ▶ Piloter, coordonner, suivre l'étude d'élaboration pour la phase d'état initial ;
- ▶ Suivre le budget de la CLE (subvention, convention de partenariat) ;
- ▶ Assurer une veille réglementaire, technique ;
- ▶ Informer, rendre compte aux partenaires, aux acteurs du territoire.

2. ACTIVITES DE LA CLE ET DE SON BUREAU

2.1. REUNIONS

Un groupe de travail hydroélectricité, constitué de membres de la CLE et d'autres acteurs du territoire partie prenante, a été mis en place en amont de la 1^{ère} CLE. La CLE et le Bureau se sont réunis respectivement 3 fois et 1 fois au cours de 2025.

Date	Membres participants	Ordre du jour	Discussion	Conclusion/Décision
GT hydroélectricité du 7 mai	11 structures présentes	Etat des lieux des connaissances		
		Définition des objectifs, des étapes et des modalités de travail	Demande de prise en compte : ▶ des débits, de leur évolution dû au changement climatique pour définir les possibilités de production hydroélectrique, ▶ des contraintes, besoins liés à d'autres usages (canoé-kayak, agriculture, ...), aux enjeux environnementaux (biodiversité, patrimoine,)	Il est décidé d'établir, dans un premier temps, un état des lieux des ROE, en recensant l'ensemble des ouvrages et de faire une compilation des données disponibles auprès des partenaires
CLE du 15 mai	25 membres (sur 51) présents ou représentés : - 10 C1, - 9 C2, - 6 C3	Validation de documents : ▶ Procès-verbal de la CLE du 24/09/2024 ▶ Rapport annuel 2024 d'activité de la CLE ▶ Règles de fonctionnement de la CLE	M. Pinauldt demande la modification de l'état de présence, l'ASARM étant absente mais excusée. M. Ferlin propose d'ajouter un glossaire en fin de document Des précisions sont demandées sur ce qui peut constituer une absence susceptible de constituer une absence répétée et sur les modalités d'exclusion des structures.	Le PV est arrêté à l'unanimité après modification. Le rapport est adopté par délibération après modification. Le quorum (34 membres présents ou représentés) n'étant pas atteint, le vote est reporté à la prochaine CLE. L'avis consultatif définit le nombre d'absence susceptible de constituer une absence répétée à 3.

Date	Membres participants	Ordre du jour	Discussion	Conclusion/Décision
		Elaboration du SAGE ► Composition du comité de pilotage COPIL ► Proposition de composition de COTECH ► Présentation du groupement d'opérateurs	Il est proposé que le COPIL soit composé des membres du Bureau élargi ponctuellement aux techniciens du territoire dans la phase de suivi de l'étude Il est proposé que le COTECH soit composé des représentants techniques des communautés de communes membres du SAGE et de l'Agence de l'eau, élargi aux services de l'Etat et techniciens du territoire suivant les thématiques abordées. Un point d'attention est indiqué pour la prise en compte de l'ensemble des études réalisées sur le bassin pour l'élaboration du SAGE.	La proposition est approuvée
		Point d'étape du groupe de travail Hydroélectricité	Un point d'attention est porté par l'ASARM de ne pas orienter l'état des lieux vers des interdictions afin de laisser le choix aux propriétaires privés d'investir ou non. M. Ferlin rappelle cependant que les débits biologiques minimum doivent être garantis.	
		Présentation d'actions réalisées sur le bassin (opération RCE sur Brionne et suivi du vidéocomptage sur la station de Pont-Audemer)		Il est proposé de présenter des retours d'expérience suite à des travaux sur ouvrages hydrauliques. Il est demandé qu'un débat de fond soit organisé sur la continuité écologique en présence d'experts scientifiques.

Date	Membres participants	Ordre du jour	Discussion	Conclusion/Décision
CLE du 15 octobre	32 membres (sur 51) présents ou représentés : - 16 C1, - 9 C2, - 7 C3	Validation du PV de la CLE du 15 mai 2025		Le PV est arrêté à l'unanimité.
		Présentation du Décret du 2 décembre 2024 relatif aux SAGE		
		Information sur le Guide national d'aide à la rédaction et à la mise en œuvre des SAGE		
		Validation du règlement intérieur de la CLE		Le quorum n'étant pas atteint, le vote est reporté à la prochaine CLE. Il ne nécessitera réglementairement plus le quorum car déjà présenté 2 fois en réunion plénière.
		Avis sur le Contrat de Territoire du bassin versant Risle Charentonne 2025-2030	Discussions sur les priorités d'actions et les montants prévisionnels suivant les thématiques : trop peu pour la ressource en eau (chambre d'agriculture), trop pour la continuité écologique destructrice d'ouvrages (VPHN).	L'avis exprimé est favorable à la majorité des voix, avec une voie défavorable sur les 32 membres votants.
		Présentation de l'état d'avancement de l'état initial, du calendrier et du diagnostic du SAGE	Des précisions sont apportées ou demandées par les membres de la CLE concernant la collecte de données pour l'état initial	Le bureau d'étude sollicite les acteurs du territoire pour récupérer des données produites par les structures.
		Validation des instances de l'étude		Le COPIL et les 3 commissions thématiques (Gestion quantitative, Milieux aquatiques et usages, Qualité des eaux) sont validés.

Date	Membres participants	Ordre du jour	Discussion	Conclusion/Décision
Bureau du 1^{er} décembre	10 membres (sur 20) présents	Présentation du projet de rapport d'état initial du SAGE	Des demandes de compléments ou de précisions sont émis sur les différents thèmes.	Remarques à envoyer au bureau d'étude pour une prise en compte pour la CLE du 17 décembre.
CLE du 17 décembre	26 membres (sur 51) présents ou représentés : - 9 C1, - 12 C2, - 5 C3	Validation du procès-verbal de la CLE du 15/10/25	Discussion sur la présentation de la validation du contrat de territoire pour non-conformité. L'association des Moulins demande un nouveau vote. L'agence de l'eau précise que le CT ne nécessite pas une approbation mais un avis de la présidence de la CLE.	L'écoute de l'enregistrement de la réunion du 15 octobre a permis de confirmer qu'il s'agit bien d'un avis demandé à la CLE et non d'un sondage. Le PV est donc approuvé.
		Validation du règlement intérieur de la CLE	Le quorum n'est plus obligatoire pour son adoption car il a été présenté lors des 2 CLE précédente et non adopté en l'absence de quorum.	Le règlement intérieur de la CLE, incluant le nombre de 3 absences susceptibles de constituer une absence répétée, est voté à l'unanimité.
		Avis sur le projet d'arrêté portant délimitation de la ZPAAC « Les Mollents » sur la commune de Neaufles-Auvergny	Les membres de la CLE souhaitent sur ce type de consultation avoir accès aux études et conclusions qui déterminent le périmètre proposé, afin de donner un avis éclairé sur le bien-fondé de cette ZPAAC.	L'avis de la CLE est favorable à l'unanimité. Les données, informations demandées seront transmises ultérieurement à la CLE pour une diffusion à l'ensemble des membres.
		Présentation de l'état initial et des commissions thématiques	La qualification de l'état hydromorphologique des cours d'eau est discutée, et notamment le terme « dégradé ».	Suite à la présentation de l'état initial, ► des observations peuvent encore être envoyées par mail jusqu'à début janvier afin de les intégrer au rapport, faire un retour dans la mesure du possible avant ► L'inscription aux commissions est ouverte à l'ensemble des acteurs membre et non membres de la CLE.

2.2. DELIBERATIONS ET AVIS SUR LES DOSSIERS LOIS SUR L'EAU

N° délibération	Séance	Dossier présenté pour avis	Avis	Vote de membres présents/représentés
2025-01	CLE du 15 mai	Rapport annuel d'activité de la CLE 2024	Demande que soit intégrer un glossaire au document Adopte le rapport annuel d'activité de la CLE 2024	25/25 Pour
2025-02	CLE du 17 décembre faute de quorum sur les CLE de mai et octobre	Règlement intérieur de la CLE	Approuve le nombre de 3 absences susceptibles de constituer une absence répétée ; Approuve le règlement intérieur modifié de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Risle-Charentonne.	26/26 Pour
2025-03	CLE du 15 octobre	Contrat de Territoire (CT) du bassin versant de la Risle et de la Charentonne 2025-2030	Favorable	31/32 Pour 1/32 Contre
2025-04	CLE du 17 décembre	Projet d'arrêté portant délimitation de la ZPAAC « Les Mollents » Neaufles-Auvergny	Favorable moyennant la fourniture d'informations complémentaires et demande que soit transmis les études qui ont conduit à cette délimitation.	26/26 Pour

En l'absence de SAGE approuvé mais la CLE étant constituée, son avis a été sollicité sur le projet d'arrêté portant délimitation de la ZPAAC « Les Mollents » Neaufles-Auvergny.

2.3. DOSSIERS POUR INFORMATION

Type	Objet	Commune concernée	Maître d'ouvrage	Avis de la préfecture
Arrêté	Mise en eau basse temporaire de la Risle	La Vieille Lyre	Particulier	Autorisation
Arrêté	Programme d'actions agricole et sa mise en œuvre sur la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage (ZPAAC) « Vallée de la Haye » et « Source Leduc » en vue de préserver durablement la qualité de l'eau brute à destination de l'alimentation en eau potable	La Neuville Dubosc et Bosrobert	SERPN	

Type	Objet	Commune concernée	Maître d'ouvrage	Avis de la préfecture
Arrêté	Programme d'actions agricole et sa mise en œuvre sur la ZPAAC du « Vivier » en vue de préserver durablement la qualité de l'eau brute à destination de l'alimentation en eau potable	Pont-Audemer	SAEP Risle et Plateaux	
Arrêté	Programme d'actions agricole et sa mise en œuvre sur la ZPAAC « La Bigotière » en vue de préserver durablement la qualité de l'eau brute à destination de l'alimentation en eau potable	Rugles	SAEP de la région risloise et rugloise	
Arrêté	Programme d'actions agricole et sa mise en œuvre sur la ZPAAC « Les Forières d'Omonville » en vue de préserver durablement la qualité de l'eau brute à destination de l'alimentation en eau potable	Tremblay Omonville	SERPN	
Déclaration IOTA - Arrêté	Prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant les travaux en cours d'eau sur le ruisseau du « Gru », sur un linéaire d'environ 40 m, en vue de restaurer la continuité écologique	L'Aigle	SMBRC	
Porter à connaissance	Travaux de drainage sur une superficie inférieure à 20 ha	Mesnil en Ouche	EARL des fleurs	Accord Non soumis à déclaration DLE
Demande d'avis sur avant-projet	Projet de maraîchage biologique sur 12,6 ha en zone humide classées Natura 2000	Ferrières Saint Hilaire		Projet incompatible avec les enjeux environnementaux, donc soumis à évaluation d'incidence ► Natura 2000 ► au titre de la préservation des zones humides

3. AUTRES ACTIONS DE LA CELLULE ANIMATION

3.1. PARTICIPATION AUX REUNIONS STRATEGIQUES ET D'INFORMATION

La cellule animation a participé aux réunions stratégiques et d'information liées à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et humides, de la biodiversité sur le territoire, telles que :

- ▶ Les Commissions Ressource en Eau (CRE) de l'Eure et de l'Orne et groupe de travail sur les seuils sécheresse de l'Orne (4 réunions) ;
- ▶ La Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) de l'Eure, (1 réunion) ;
- ▶ Le Comité interdépartemental de l'eau de l'Eure (1 réunion) ;
- ▶ Les journées techniques interCATER et de l'AREAS (3 journées) ;
- ▶ Les séminaires de la région et des animateurs SAGE (2 journées) ;
- ▶ Les réunions du réseau des animateurs SAGE du bassin Seine-Normandie (3 réunions).

3.2. PILOTAGE DU CONTRAT DE TERRITOIRE (CT)

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a été désignée structure porteuse du contrat de territoire eau et climat pour la période 2020-2024. Suite au bilan de ce dernier en 2024, l'agence de l'eau a souhaité poursuivre la démarche avec l'élaboration d'un nouveau contrat de territoire pour la période 2025-2030.

Les missions d'animation du contrat ont consisté à :

- ▶ Rédiger le rapport technique et financier du contrat de territoire eau et climat (CTEC) 2020-2024 ;
- ▶ Piloter avec l'agence de l'eau l'élaboration du contrat de territoire (CT) 2025-2030, en :
 - Mobilisant les maîtres d'ouvrage,
 - Animant, coordonnant des groupes de travail thématiques pour définir un programme d'actions,
 - Rédigeant et signant le contrat ;
- ▶ Communiquer sur les actions mises en œuvre auprès des acteurs du territoire.

3.3. GESTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

La cellule d'animation réalise le suivi d'une convention de partenariat mise en place entre l'IBTN, structure porteuse du SAGE et du CT, et les 9 EPCI du territoire ayant une part « population et surface » supérieure à 1%, sur les 12 présents.

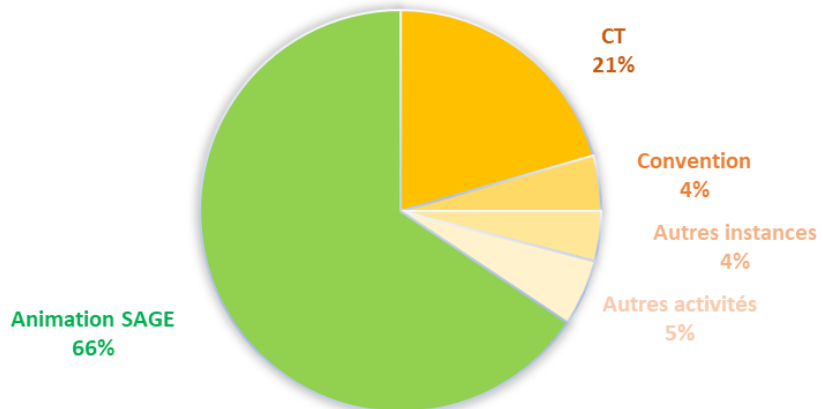
Cette convention fixe les conditions et les modalités de participation des EPCI au financement de l'animation du SAGE et du CTEC, et à l'étude d'élaboration du SAGE.

Les principales actions menées en 2025 consistent à :

- ▶ Clore l'exercice financier 2024,
- ▶ Rédiger et faire signer une nouvelle convention pour la période 2025-2027

Le temps passé sur ces autres activités est de **34 %** d'1 ETP.

Il permet de créer, de maintenir des partenariats avec les acteurs du territoire, de s'informer et d'informer sur les actions réalisées pour la gestion de l'eau.



D'autres activités peuvent s'y adjoindre ponctuellement pour se former, répondre à des demandes institutionnelles (révision du SDAGE, du PGRI), participer à des études transverses, etc.

4. ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

Des actions répondant aux enjeux eau sont mises en œuvre sur le territoire au travers de nombreuses politiques : Natura 2000, programmes d'actions dans les zones de protection des aires d'alimentation de captage (ZPAAC), schémas directeurs d'assainissement, programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques et humides (PPMAH), etc.

Sur le bassin Risle - Charentonne certaines de ces actions s'inscrivent dans la programmation du Contrat de Territoire (CT) signé pour la période 2025-2030 par 7 maîtres d'ouvrage. Ce contrat établit un plan d'actions sur les enjeux suivants, correspondant à une partie des enjeux identifiés dans le SAGE de 2013 et dans le SDAGE 2022-2027 :

- ▶ La reconquête des milieux aquatiques et humides et la préservation de la biodiversité ;
- ▶ La performance des systèmes d'assainissement ;
- ▶ La lutte contre l'érosion et le ruissellement ;
- ▶ La sensibilisation aux enjeux de l'eau et à l'adaptation au changement climatique ;
- ▶ La préservation de la ressource en eau : la définition des actions concernant cet enjeu est reportée à la 2ème phase du contrat, la gouvernance et la répartition des compétences étant en cours d'organisation.

Les actions planifiées dans ce cadre représentent un grand nombre d'études et de travaux prévisionnels répartis sur l'ensemble du territoire.

Actions du contrat	Objectifs à atteindre
1.1 Restauration de la continuité écologique	26 études et 26 travaux
1.2 Restauration hydromorphologique des cours d'eau	61 opérations pour 85 km de linéaire et 4000 m ² déconcrétionnés
1.3 Préservation et restauration des zones humides	8 études, 15 sites, 2 plans de gestion
1.4 Préservation de la biodiversité, des corridors écologiques	2 TVB mises en œuvre
1.5 Acquisition de connaissances par des études générales et de suivi	4 études, 2 suivis
2.1 Amélioration de l'épuration des EU en AC	5 STEP
2.2 Amélioration de la collecte et du transport des EU	12 opérations
4.1 Prévention des risques par les SFN	1 étude et 16 opérations
5.1 Réalisation d'ateliers participatifs	5 journées

5. ACTIONS D'INFORMATION, DE COMMUNICATION

L'animation du SAGE et du contrat de territoire nécessite de rendre compte de l'état d'avancement des missions auprès des partenaires, des acteurs du territoire.

Cette information est réalisée :

- ▶ par le biais de présentations faites dans les différentes instances,
- ▶ par la transmission des comptes-rendus de réunion, des différents rapports rédigés (bilans de contrat, d'animation, d'activité, projet de rapport d'état initial),
- ▶ via le communiqué de presse réalisé pour la signature du contrat de territoire.

6. BUDGET ET FINANCEMENT

6.1. CONTEXTE

6.1.1. Les dépenses

Pour l'année 2025, les dépenses liées aux activités d'animation du SAGE et du contrat de territoire correspondent au salaire de l'animatrice et à l'étude d'élaboration du SAGE.

6.1.2. Les recettes

Ces démarches sont financées par :

- ▶ l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN)
- ▶ les EPCI du bassin versant Risle Charentonne représentant plus de 1% de la part population et surface, soit 10 communautés de communes sur les 13 présentes sur le territoire. Une convention de partenariat signée entre la structure porteuse et les autres EPCI fixe les conditions. Les coûts sont répartis au prorata de leur part population et surface.

EPCI	Part surface - population 2022
Intercom Bernay Terres de Normandie	36,44
CC Pont Audemer Val de Risle	15,28
CC des Pays de l'Aigle	13,15
CC Lieuvin Pays d'Auge	8,36
CC du Pays du Neubourg	7,97
CC Roumois Seine	6,58
Interco Normandie Sud Eure	5,75
CC des vallées d'Auge et du Merlerault	3,10
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1,96
CC du Pays de Conches	1,41



6.2. DONNEES FINANCIERES

6.2.1. Les subventions de l'agence de l'eau

Pour l'année 2025, les demandes de subvention ont porté sur :

- ▶ l'animation du SAGE et du CT : une convention d'aide a été signée pour la période 2025 – 2027, entre l'AESN et l'IBTN, pour 1 poste et 1 ETP. Le montant de l'aide accordée est de **136 442 €**, correspondant à un **taux d'aide de 70%** du montant retenu de 194 916 € (calculé au regard du montant total des salaires chargés de 152 059 € et une assiette forfaitaire de fonctionnement de 42 857 € correspondant à un forfait de fonctionnement de 30 000 €).
- ▶ l'étude d'élaboration du SAGE : une convention d'aide a été signée entre l'AESN et l'IBTN, pour l'étude réalisée dans le cadre d'un marché public passé avec le bureau d'étude SCE accompagné des bureaux d'études Espélia et Commun accord. Le marché se découpe en 3 lots d'avril 2025 à 2030. Le montant de l'aide accordée est de **349 526 €**, correspondant à un **taux d'aide de 80%** du montant retenu de 436 908 €.

6.2.2. La convention de partenariat EPCI

La participation des EPCI est calculée sur le reste à charge après soustraction des subventions de l'AESN et au prorata de la part « population et surface » mise à jour lors de la révision de la convention de partenariat, au regard des chiffres publiés par l'INSEE en 2022.

Pour 2025, le reste à charge est calculé comme suit :

- ▶ Pour l'animation, le salaire chargé réel est de 49 240 € et les frais de fonctionnement de 10 000 € avec une prise en charge de 70 % par l'agence de l'eau, soit 41 168 €. Donc le reste à charge pour les EPCI est de **17 772 €**.
- ▶ Pour l'étude d'élaboration du SAGE, le reste à charge est de 87 382 € sur 5 ans, soit **17 477 €** en le lissant annuellement.

6.3. BILAN FINANCIER

Le bilan financier présenté ci-dessous, est réalisé sur les dépenses et recettes réelles sur 2025 :

	DEPENSES		RECETTES		BILAN
	Animation	Etude SAGE	Animation	Etude SAGE	
IBTN	60 309,40	67 698,00	6 476,05	6 369,00	
EPCI			11 295,76	11 108,00	
AESN 2025			27 288,00	174 763,00	
TOTAL	- 128 007,40		+ 237 299,81		+ 109 292,41

Le bilan financier devrait être à l'équilibre au moment du solde des subventions de l'agence de l'eau, soit en 2027 pour l'animation et en 2030 pour l'étude d'élaboration du SAGE.

7. BILAN 2025 ET PERSPECTIVES 2026

7.1. BILAN D'ACTIVITE

La reprise d'activité de la CLE du SAGE s'est donc poursuivie en 2025 avec

- ▶ l'organisation :
 - de réunions régulières des membres de la CLE (1 bureau et 3 CLE),
 - d'une première réunion du groupe de travail hydroélectricité,
 - de 3 commissions thématiques prévues se réunir en février 2026 ;
- ▶ La mise en place d'un fonctionnement notamment par :
 - la validation des règles de fonctionnement,
 - la formalisation des avis et décisions de la CLE au travers de délibérations ;
- ▶ Le démarrage de l'étude d'élaboration du SAGE.

Ces activités ont permis de maintenir mais aussi de poursuivre les prises de contact avec les acteurs du territoire, membres et non membres de la CLE.

7.2. ANALYSE ET PERSPECTIVES

La majorité des activités de la CLE prévues en 2025 ont été réalisées. L'écart par rapport au prévisionnel est notamment lié au démarrage de l'étude d'élaboration du SAGE. En effet, le marché public pour l'élaboration du SAGE a été mis en consultation avec un peu plus d'un mois de retard, ce qui a décalé d'autant l'ensemble des actions qui s'y rapportent. Ainsi, le marché a été attribué le 12 mai 2025 et l'étude lancée lors de la CLE 15 mai.

De plus, la phase d'état initial prévue sur six mois a dû être prolongée en raison de la période estivale et du grand nombre de structures sollicitées pour la collecte des données.

Le bureau d'études a donc présenté une première partie du projet de rapport d'état initial lors de la CLE du 15 octobre puis un bureau et une CLE ont été réunies en décembre pour l'étude et avis du rapport complet.

La CLE a souhaité prendre ce temps de concertation sur les résultats de l'état initial, cette phase constituant le socle de connaissances de base sur le bassin. Les remarques et dernières données sont attendues jusqu'au 16 janvier 2026 avant finalisation du document.

Ainsi le démarrage de la phase diagnostic a été décalée et sera réalisée en parallèle de la finalisation du rapport d'état initial au 1^{er} semestre 2026. De même, le démarrage de la concertation préalable prévue pendant la phase diagnostic est décalée, d'autant plus que ses modalités, avec ou sans garant entre autres, sont encore à définir avec les services de l'Etat.

Concernant l'évaluation environnementale, sa 1^{ère} étape correspondant à la réalisation de l'état initial de l'environnement, le bureau d'étude a indiqué réaliser la récolte des données au cours de la phase d'état initial du SAGE. L'exécution du lot du marché correspondant débutera donc courant 2026.

Ainsi, les perspectives pour 2026 concernent :

- ▶ La poursuite de l'élaboration du SAGE, avec le démarrage de plusieurs phases : la réalisation du diagnostic, la détermination des tendances et scénarios, mais aussi un travail de définition de la concertation préalable du public. En parallèle l'évaluation environnementale débutera après cadrage de l'autorité environnementale.
- ▶ Le suivi de la mise en œuvre du contrat de territoire pour 2025-2030, avec notamment les ateliers participatifs à mettre en place.
- ▶ Le suivi financier de la convention de partenariat et l'information des partenaires sur les activités liées à l'animation du SAGE et du contrat de territoire.

ACRONYMES ET GLOSSAIRE

AESN Agence de l'eau Seine Normandie

ASARM Association syndicale autorisée de la Risle médiane

CCTP Cahier des clauses techniques particulières

COPIL Comité de pilotage

COTECH Comité technique

CRE Comité ressource en eau

CT Contrat de territoire

CTEC Contrat de territoire eau et climat

DLE Dossier loi sur l'eau

ETP Equivalent temps plein

IOTA Installations, ouvrages, travaux, activités

PPMAH Programme Pluriannuel sur les Milieux Aquatiques et Humides

RCE Restauration de la continuité écologique

RNAOE Risque de non atteinte des objectifs environnementaux

SAEP Syndicat d'alimentation en eau potable

SAGE Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

SDAGE Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau

SERPN Syndicat d'eau du Roumois et du plateau de Neubourg

SMBRC Syndicat mixte du bassin de la Risle et de la Charentonne

SMBVR Syndicat mixte de la basse vallée de la Risle

Affluent : cours d'eau qui se déverse dans un autre cours d'eau ou dans un lac.

Nomenclature IOTA : la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 instaure une obligation de déclaration ou de demande d'autorisation pour les projets susceptibles d'avoir un impact sur la ressource en eau. La police de l'eau délivre les autorisations et les assorties le cas échéant de prescriptions, générales ou spécifiques au projet.

Ubiquiste : En écologie des milieux aquatiques, le terme ubiquiste est utilisé dans deux sens différents. Il peut désigner :

- Une espèce qui peut être observée dans de nombreux milieux ; ces espèces sont généralement euryèces et peuvent être invasives ;
- Une substance persistante, bioaccumulable et/ou très mobile, donc susceptible d'être présente dans un milieu aquatique à une concentration supérieure à la norme de qualité environnementale très loin de son lieu d'émission, et/ou, bien après la fin de son émission ; de ce fait, elle peut dégrader l'état chimique d'une masse d'eau donnée et masquer les efforts effectués et les progrès accomplis sur celle-ci.



SAGE Risle Charentonne
Intercom Bernay Terres de Normandie
1025, route de Broglie
27300 BERNAY

sagerislecharentonne@bernaynormandie.fr

